ANNEXE 4

Processus de sélection pour le championnat de France 2015

Open hommes 12'6 :

La sélection est faite sur la base des épreuves de la Coupe de France. Les qualifications restent indépendantes pour la Longue Distance et la Course Technique. Le nombre de qualifiés et le classement (calcul des points) sont évoqués plus loin.
Quatre coupes de France sont organisées, et un seul résultat est pris en compte (celui donnant le nombre de points le plus élevé).

Aucune dérogation sur demande individuelle n'est accordée, même pour des raisons légitimes (contraintes professionnelles, blessure ou maladie,...)

Dérogation pour les coureurs internationaux.

Les membres du « groupe France » de la saison en cours (équipe de France plus pré-sélectionnés ayant effectivement participé à la sélection Course Technique, à Quiberon en avril pour 2015) sont qualifiés d'office pour le championnat de France.
Il n'en reste pas moins qu'ils sont très fortement incités à respecter le système sportif fédéral, c'est leur devoir en tant que sélectionné ou pré-sélectionné, et à participer sauf réelle impossibilité au moins à une coupe de France.

Sélection pour les coureurs d'outre-mer

Il convient également d'accorder une dérogation vis-à-vis de la Coupe de France aux coureurs licenciés en outre-mer.
La sélection est placée sous la responsabilité des ligues correspondantes, charge à elles d'organiser une (ou des) épreuve(s) sélective(s) obligatoire(s) pour prétendre à une sélection. Chaque Ligue concernée propose sa liste de sélectionnés au plus tard le 15 septembre à la Commission SUP pour validation du nombre d'inscriptions acceptées.

Les modalités de la sélection sont les suivantes :

- Nombre total de qualifiés à atteindre.
 Pour les licenciés en métropole, en plus de ceux du « groupe France » qualifiés d'office, le championnat de France est ouvert aux 60 meilleurs du classement Coupe de France, Chaque coureur a un classement final sur la coupe de France (différent en LD et en TR), les 60 premiers (hors coureurs du « groupe France ») ont une date limite pour s'inscrire et payer. Après cette première date limite pour ces 60 premiers, l'inscription est ouverte pour les coureurs suivants dans le classement.

- Calcul des points déterminant le classement
 Le système de calcul de points du classement fédéral est appliqué aux résultats des quatre étapes de coupe de France. Pour toute précision sur la méthode voir l'annexe 2.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

Open femmes 12'6

Afin d'aider au développement des catégories les moins représentées, sont qualifiées toutes les féminines ayant terminé au moins une Coupe de France sur même le type de course (longue distance et/ou course technique). Et par ailleurs la même (qu'aux hommes) qualification d'office est accordée aux féminines du « groupe France ».

Benjamins et minimes

Le championnat benjamin(e)s et minimes (- 15 ans) est ouvert à tous les benjamin(e)s et minimes.

Un jeune (-15 ans) peut participer à la fois à la course open 12'6 (puisqu'elle est open, il n'a pas besoin de surclassement) et à la course technique jeunes -15ans (puisque c'est sa catégorie d'âge).

La qualification d'un jeune pour la course open 12'6 est soumise aux mêmes règles que pour les autres coureurs open (se référer à open hommes 12'6 et à open femmes 12'6).

L'organisateur, après avoir consulté le comité course, décidera le jour de la course si les conditions du plan d'eau permettent ou non la participation des jeunes.

Open 14' longue distance

Le championnat de France 14' se déroule à une autre date que le championnat 12'6.

Ce championnat peut accepter les UL, classés séparément et sans délivrance de titre.

La distance choisie est 15-30 km.

Le championnat de France open 14' longue distance et les coupes de France 14' sont ouverts aux planches d'une longueur maximale de 14' (4,267m).

L'attention est attirée sur les conséquences pratiques :

- Les planches plus courtes (12'6 par exemple) ont le droit de participer
- Elles s'inscrivent en tant que « 14' et moins », condition requise de leur participation.
- Elles sont ainsi classées uniquement en tant que « 14' et moins », aucune différenciation n'est autorisée dans les classements.

Quatre coupes de France longue distance 14' sont organisées (voir annexe 3). La qualification pour le championnat de France open 14' longue distance est acquise sous condition d'avoir franchi la ligne d'arrivée et d'avoir été classé.

L'article 3 paragraphe 1 du règlement établit les conditions de délivrance des titres pour les catégories de genre et les catégories d'âge. Il s'applique au championnat de France open longue distance 14'.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z